

Quelques-uns des honorables membres de la gauche ont soulevé une objection relativement à la représentation basée sur la population. Mon honorable ami, le premier ministre, y a répondu, mais on me permettra de revenir sur cette question. Tous ceux qui ont voulu se renseigner sur le système représentatif tel qu'il existe en Angleterre, savent que dans ce pays où les divisions électorales ressemblent quelque peu aux nôtres, il a toujours été posé comme principe, pour des raisons connues de tous, qu'il n'est pas sage, ni prudent de donner aux grandes masses de la population un nombre de représentants aussi considérable que celui qui est ordinairement accordé aux comtés ruraux. C'est en se basant sur ce principe admis que les conservateurs ont agi en 1872, en 1882, et en 1892.

A moins qu'ils n'aient acquis de nouvelles connaissances, comment se fait-il qu'ils désirent maintenant avec tant d'ardeur voir les habitants des villes représentées dans cette Chambre conformément au chiffre de leur population ? Si dans quelques années d'ici, on constate que cette population des villes s'est accrue dans des proportions considérables, comme dans le cas actuel, et s'il ne s'agit pas tant d'une redistribution des comtés, que d'une disposition plus équitable de la représentation entre les différentes provinces, il sera alors temps d'étudier cette question, et nous serons disposés à le faire. Mais aujourd'hui, que nous sommes en frais uniquement de réparer l'injustice commise en 1882, quelle raison peut-on invoquer pour nous convaincre que nous devons accorder à Toronto un plus grand nombre de députés que ceux que cette ville possède actuellement ? Comme l'a dit mon honorable ami, Toronto possède un nombre suffisant de représentants, et elle jouit de toute l'influence auquel elle peut prétendre dans le conseil de la nation, que ce soit sous l'une ou l'autre administration.

Les honorables membres de la gauche prétendent qu'en 1882 ils se sont efforcés de répartir la représentation des comtés équitablement. J'ai eu, vers cette époque, l'occasion de briguer les suffrages des électeurs du comté limitrophe de ce qui était alors le district électoral de Cardwell, et que voyons-nous ? Avant 1882, Cardwell avait une population de 16,000 âmes, et après 1882 ce nombre était encore le même. Attendant que Cardwell se trouve le district électoral de Wellington-nord, qui possédait exactement le chiffre de population requis pour avoir droit à un représentant. Qu'est-ce qu'ont fait avec tout cela les honorables membres de la gauche ? Ils ajoutèrent 3,000 âmes à Wellington-nord, et laissèrent Cardwell tel qu'il était. Qu'ont-ils fait relativement au comté que je représente actuellement ? Ils lui enlevèrent deux "townships," qu'ils ajoutèrent à un comté situé à l'ouest, et ils placèrent dans mon comté deux "townships" qui n'étaient pas en communication directe avec ce dernier, tout cela dans le but de créer des embarras à mon honorable ami le ministre

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

des Douanes (M. Paterson). Ces exemples suffisent pour vous donner une idée de ce qu'ils ont fait un peu partout. Dans toutes les parties du pays ils ont brisé autant que possible les limites des comtés. Qu'est-ce que veut faire l'honorable premier ministre ? Il pose comme principe que les limites des comtés doivent être respectées ; et pour en arriver à ce résultat, il renonce au droit qu'il pourrait avoir de régler la chose lui-même, et confie aux juges de ce pays, qui sont des hommes en qui les deux partis ont la plus entière confiance, le pouvoir de répartir la représentation aussi équitablement que possible. Le gouvernement n'a pas le droit d'intervenir. Et quand bien même il le voudrait, les juges de l'Ontario refuseraient de lui permettre la chose. Ces hommes feront leur devoir, et accompliront une répartition honnête ; et s'il y a une chose qui me surprend, c'est bien la manière avec laquelle les honorables membres de la gauche ont reçu cette proposition concernant la représentations à la Chambre des communes, qui est la plus honnête, que l'on ait jamais soumise au parlement canadien.

M. CLARKE : Mon honorable ami de Simcoe est à fait allusion à la conduite tenue par un des juges de Toronto, en qualité de président d'une enquête, et je ne voudrais pas perdre l'occasion qui m'est offerte de dire, que relativement à ce juge, il n'y a pas d'homme plus juste et plus honorable parmi les juges de la province de l'Ontario.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Cet homme tout en étant honorable et juste, ne ressent pas moins les insultes de l'honorable député de Simcoe.

M. CLARKE : L'honorable député de Simcoe n'a pas insulté ce juge, autant que je puis me rappeler ses paroles ; cependant, ce qu'il a dit peut laisser croire que les menaces qui ont été faites à cet honorable juge l'ont empêché d'accomplir son devoir. C'est dans le but de faire disparaître cette fausse impression que je me suis levé pour protester énergiquement contre les paroles de l'honorable député.

Une VOIX : Quel est ce juge ?

M. CLARKE : Je veux parler du juge McDougall.

M. BENNETT : Je n'ai fait que répéter ce qui a été publié dans tous les journaux de Toronto—l'accusation formulée par l'échevin Gowanlock, un des chefs libéraux de cette dernière ville.

Le PREMIER MINISTRE : J'espère que cette leçon va profiter à plus d'un honorable député. Il est temps que nous cessions de prendre les nouvelles publiées par les journaux, comme étant suffisantes pour nous permettre d'accuser des hommes honorables.

A six heures la séance est suspendue.